

# LES SYMBOLES DE LA SOUVERAINETÉ

Douglas J. Blain

Au Canada, la tradition veut que deux symboles de la souveraineté soient exposés dans les assemblées législatives. Le premier, essentiel à l'existence et au fonctionnement de l'assemblée législative, est la masse, symbole du pouvoir royal et législatif. Le second, les armes du souverain, est le complément de la masse mais sa signification est moins connue. Les armes et les sceaux du souverain symbolisent l'évolution constitutionnelle. Cet article décrit un événement récent en rapport avec l'exposition des armes du souverain en Alberta.

En 1980, pour commémorer le 75<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la province de l'Alberta, la municipalité d'Edmonton présenta à l'Assemblée législative un dais voûté destiné à surmonter le fauteuil du président. Pour installer ce très généreux présent, il fallut enlever les armes royales qui, sous la forme d'une plaque émaillée en haut relief, étaient suspendues au-dessus du fauteuil du président depuis 1911. Il fut donc décidé qu'on remplacerait cette plaque par les armes royales sculptées et montées sur l'arche du dais. Il fallut ensuite déterminer quelles armoiries il y aurait lieu d'exposer et le président interrogea les membres du bureau de l'Assemblée législative à ce propos.

Ces derniers effectuèrent des enquêtes et des recherches qui démontrèrent que les armes royales étaient exposées dans la majorité, sinon dans la totalité, des assemblées législatives canadiennes. On arriva aussi à la conclusion que les salles de délibérations des assemblées législatives provinciales constituaient des salles royales du fait que le fauteuil du président était aussi le trône du lieutenant-gouverneur représentant le souverain, et par conséquent, celui du souverain lui-même; il était donc tout à fait approprié que les armes du souverain y soient installées.

Après une étude approfondie, les membres découvrirent que les armoiries apposées au-dessus du fauteuil du président en 1911 étaient *les armoiries royales d'usage général* employées au Canada de 1837 à 1931,

comme les a décrites Conrad Swan, hérault de York au Collège d'armes du Royaume Uni, dans son ouvrage *Canada: Symbols of Sovereignty*.

L'ouvrage de Swan a également permis de déterminer que les armoiries actuelles du Canada, décrites par le hérault de York comme étant *les armoiries du Dominion, de la souveraineté et d'usage général*, avaient été approuvées par le Roi George V en 1921. Elles furent aussi adoptées par l'actuelle souveraine lorsqu'elle devint Reine du Canada. Par conséquent, les membres de l'Assemblée législative estimèrent que les armoiries exposées jusque-là devaient être remplacées par celles du *Dominion, de la souveraineté et d'usage général* qui figureraient dans le blason en relief monté sur le dais qu'on allait placer au-dessus du fauteuil du président.

Pour vérifier ces conclusions, je décidai d'avoir des entretiens avec deux membres du collège des héraults de Londres. Au cours d'une conversation téléphonique avec M. Glyn-Jones, poursuivant d'armes au manteau bleu, celui-ci approuva les conclusions décrites précédemment. La lettre de confirmation qu'il me fit parvenir par la suite laissait toutefois planer certains doutes. Le second entretien que j'ai eu, fut avec M. Conrad Swan.

Je fus accueilli chaleureusement par M. Swan à qui j'expliquai en détail les raisons de ma visite. Celui-ci m'écouta attentivement et, avant de me faire part de son opinion, me posa deux questions: les armes ac-

tuelles sont-elles situées à un endroit où elles pourraient, pour des motifs historiques, être gardées et faire partie de la voûte? Les couleurs et la composition des armes actuelles sont-elles de nature à ne pas contraster avec la structure de la voûte?

Après avoir répondu à ces deux questions par la négative, M. Swan émit l'opinion qu'il était nécessaire de remplacer les armoiries actuelles par les armoiries proclamées par le Roi George V en 1921 et adoptées par l'actuelle souveraine lors de son accession au trône. Son opinion ne prêtait à aucune équivoque et il la justifia en soulignant que ces armoiries étaient utilisées par Sa Majesté en qualité de Reine du Canada.

M. Swan a ensuite passé en revue avec moi la section de son ouvrage traitant des symboles de la souveraineté au Canada, attirant par ailleurs mon attention sur un point qui, à mon grand regret, m'avait échappé

au cours de mes recherches. Depuis l'accession au trône de la Reine Elizabeth II, le nouveau grand sceau du Canada porte les mêmes armes que celles qui figurent maintenant sur le dais surplombant le fauteuil du président, et que celles du grand sceau du Canada du Roi George V.

Compte tenu de l'opinion non équivoque fournie par M. Swan, et de l'autorité que lui confère son titre de héraut de York, je conclus que l'analyse effectuée en mars dernier était en tous points exacte et que les armes surplombant actuellement le fauteuil du président étaient celles qui convenaient le mieux dans les circonstances.

Le président accepta les conclusions des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative et *les armoiries du Dominion, de la souveraineté et d'usage général* de la Reine Elizabeth II sont actuellement incorporées au dais surplombant le fauteuil du président.

*(Traduit de l'anglais)*

